

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020, le Conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 263-20 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le au lundi 5 octobre à 19h00 à église Très-Saint-Cœur-de-Marie, sise au 1, chemin Sacré-Cœur Ouest, Adstock. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le représentant identifiera également les dispositions pouvant faire l'objet d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro a pour objet :

- de clarifier certaines définitions et d'en ajouter afin de faciliter la compréhension et l'application du règlement;
- de clarifier les normes relatives au coefficient d'emprise au sol dans les grilles des usages des zones de villégiature afin d'éviter toute ambiguïté quant à l'application et l'interprétation du règlement;
- de modifier le tableau de l'article 10.3.3 par le retrait du terme « salle de bain » dans la norme spécifique numéro 5 relative garage isolé et par l'établissement de conditions supplémentaires concernant une « salle d'eau ».

Le projet de règlement pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30 ou sur le site de la Municipalité au www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 15 septembre 2020.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin

